

DESTINATAIRES : Responsables municipaux des mesures d'urgence du
Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Partenaires des Organisations régionales de sécurité civile
du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

EXPÉDITEUR : Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

OBJET : Information – Vigilance durant la période **automnale des marées à fortes amplitudes**

DATE: Le 1^{er} octobre 2014

La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie désire vous rappeler l'importance d'être prêts en tout temps et d'être vigilants en cette période automnale, puisqu'elle correspond à l'épisode annuel lié aux risques d'ondes de tempête. Les ondes de tempête sont des élévations prononcées du niveau de l'eau (grandes marées) associées au passage des tempêtes. Cela peut avoir pour effet de créer de la submersion (inondation côtière) et accentuer le phénomène d'érosion pour certains secteurs.

Si un risque d'ondes de tempête menaçait nos côtes en raison des conditions météorologiques, un avertissement de déferlement de vagues serait émis et publié sur le site d'Environnement Canada, à l'adresse www.meteo.gc.ca. Le niveau des marées peut être consulté sur le site de Pêches et Océans Canada, à l'adresse <http://marees-tides.gc.ca/>. Nous vous invitons également à consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique pour toutes informations relatives à la préparation générale pour faire face aux urgences, à l'adresse <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html>.

N'oubliez pas de nous aviser pour toute substitution ou tout remplacement des postes clés de votre organisation municipale de la sécurité civile. Dans cette perspective, nous invitons les responsables des mesures d'urgence à demeurer vigilants et le cas échéant à prévoir des effectifs de garde.

Pour toute information sur les gestes à poser avant, pendant et après un sinistre, consultez Urgence Québec au www.urgencequebec.gouv.qc.ca. En prévision des grandes marées, informez-vous sur les mesures à prendre dans la rubrique « Inondation », plus précisément via le lien suivant <http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/situation-urgence/Pages/Inondation.aspx>. Des documents d'information sont également disponibles dans la section « Matériel d'information ». Les municipalités peuvent télécharger les feuillets « Se préparer en cas d'inondation » et « Réintégrer son domicile en toute sécurité après l'avoir évacué ». Nous vous invitons à transmettre ces documents à vos résidents côtiers pour qu'ils puissent se préparer en conséquence.

Enfin, si vous désirez améliorer votre préparation en sécurité civile ou que vous constatez des dommages sur votre territoire, nous vous invitons à communiquer avec votre direction régionale de la sécurité civile et incendie aux heures ouvrables. Nous vous rappelons que vous pouvez joindre le Centre des opérations gouvernementales pour toute situation d'urgence, et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 1 866 650-1666.

Nous vous souhaitons un bel automne.